

GROUPE



**Protocole de Partenariat
entre
Mulhouse Alsace Agglomération,
la ville de Mulhouse et
la Caisse des dépôts et consignations**

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par ■■■■■, Président, habilité aux fins de signer les présentes par délibération du Conseil de la communauté en date du ■■■

ET

La ville de Mulhouse, représentée par ■■■■■, Maire, habilité aux fins de signer les présentes par délibération du Conseil municipal en date du ■■■

ET

La Caisse des Dépôts et Consignations (ci-après « La Caisse des Dépôts »), établissement public régi par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants et R. 518-1 et suivants du code monétaire et financier, dont le siège est sis 56, rue de Lille 75007 à Paris, représentée par ■■■■■, Directeur du Réseau et des Territoires, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général en date du 24 décembre 2016

Ci-après ensemble désignées les « Parties » et individuellement une « Partie »,

Il a été exposé et convenu ce qui suit,

SOMMAIRE

Préambule	2
ARTICLE 1 : OBJET DU PROTOCOLE	5
ARTICLE 2 : LES AXES DE PARTENARIAT	8
1. UN TERRITOIRE SOLIDAIRE.....	8
1.1. FAVORISER LA POURSUITE DE LA RENOVATION URBAINE.....	8
1.2. DEVELOPPER ET RENOVER L'HABITAT SOCIAL.....	11
2. UN TERRITOIRE DURABLE.....	13
2.1. DEVELOPPER LA MOBILITE.....	13
2.2. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES POUR LES RESEAUX DE CHALEUR	16
2.3. ACCOMPAGNER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL.....	17
2.4. DEVELOPPER LA NATURE EN VILLE ET LA BIODIVERSITE.....	20
2.5. ELABORER LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL.....	21
3. UN TERRITOIRE ATTRACTIF ECONOMIQUEMENT ET INNOVANT	22
3.1. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES.....	23
3.2. METTRE EN PLACE UN OUTIL COORDONNE FAVORISANT LA CREATION D'ENTREPRISES	24
3.3. LA VALORISATION DES DONNEES NUMERIQUES VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	25
3.4. LE TOURISME ET LES LOISIRS COMME VECTEUR D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	26
4. UN TERRITOIRE RICHE DE SES STRATEGIES D'ALLIANCE	
4.1. A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION.....	28
4.2. A L'ECHELLE DU SUD ALSACE.....	29
4.3. A L'ECHELLE TRANSFRONTALIERE.....	29
4.3.1 UN AMENAGEMENT PARTAGE A L'ECHELLE DES TROIS AGGLOMERATIONS DE BALE, MULHOUSE ET FREIBURG.....	30
4.3.2 PROJET D'EXCELLENCE TRINATIONAL SUR LE THEME « INDUSTIRE DU FUTUR ET MOBILITES ».....	31
ARTICLE 3 : DUREE ET SUIVI DELA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE.....	32
1. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI.....	32
1.1. MOYENS MIS EN ŒUVRE ADIN DE REALISER LES ACTIONS.....	32
1.2. RESULTATS DES ACTION LIVRABLES.....	32
1.3. COMPTE DE SUIVI	32
2. MODALITES FINANCIERES.....	32
3. DUREE ET EVALUATION.....	33
4. COMMUNICATION ET PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	33

PREAMBULE

Mulhouse Alsace Agglomération a été créée au 1er janvier 2010. Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion avec la communauté de communes Porte de France Rhin Sud, elle regroupe 39 communes et 273 000 habitants environ. Le projet communautaire fixe le cap de l'action à l'horizon 2020, et traduit cette volonté de préparer l'agglomération aux mutations économiques, environnementales et sociales, sur le plan mondial et local.

Le projet communautaire vise à :

- favoriser la création d'emplois et renforcer la compétitivité (territoire performant)
- préserver le cadre de vie et préparer la transition durable de l'agglomération (territoire responsable)
- conforter l'offre de service aux habitants et contribuer au lien social (territoire solidaire et attractif)
- consolider les stratégies d'alliance
- promouvoir une nouvelle gouvernance plus impliquante, respectueuse et fédérative ; dans ce cadre de nouvelles instances ont été mise en place.

Mulhouse est la ville centre de Mulhouse Alsace Agglomération. Elle compte un peu plus de 113 000 habitants.

Les actions mises en œuvre par la ville de Mulhouse visent à rendre son territoire, plus protecteur, encore plus dynamique et très innovant.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un Groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le Groupe Caisse des Dépôts intervient en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. Partenaire privilégié de ces dernières, la Caisse des Dépôts accompagne la réalisation de leurs projets de développement.

Acteur de référence au service du développement économique et territorial, la Caisse des Dépôts est l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs institutionnels et économiques locaux. Elle concentre son action au service de quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme des territoires et de la France, à savoir :

- La transition territoriale, elle renforce ses interventions auprès des acteurs locaux pour accompagner les projets de développement indispensables à la compétitivité et à l'attractivité des territoires.
- La transition numérique, elle accompagne le développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes : équipement des territoires en infrastructures numériques mais aussi en développant les usages et les services numériques.
- La transition énergétique et écologique, elle mobilise ses capacités de financement, ses filiales et outils pour accélérer la transition écologique et énergétique de notre pays.
- La transition démographique, elle propose des solutions innovantes qui protègent et accompagnent les personnes au quotidien et tout au long de la vie, renforçant ainsi la cohésion sociale et le « mieux vivre ensemble ».

Mulhouse Alsace Agglomération, la ville de Mulhouse et la Caisse des Dépôts entretiennent un partenariat étroit depuis de nombreuses années, sur l'ensemble des domaines d'intervention regroupant leurs compétences :

- la Politique de la Ville.

La Caisse des Dépôts est signataire du Contrat de Ville unique et du protocole de préfiguration du NPNRU.

Au titre du précédent programme de rénovation urbaine pour les années 2004-2015, la Caisse des Dépôts a consacré ■■■ K€ de crédits d'ingénierie et ■■■ M€ de prêts sur fonds d'épargne à la réussite du projet de renouvellement urbain

- le financement du logement social :

En moyenne annuelle sur la période 2014-2016, la Caisse des Dépôts a financé, sur le territoire de la communauté d'agglomération, la production nouvelle de 200 logements sociaux, et la réhabilitation ou résidentialisation de 580 logements sociaux pour un montant de prêts signés de ■■■ M€.

- La Caisse des Dépôts a pris place aux côtés de CITIVIA SPL en tant que censeur.
- La Caisse des Dépôts a également accompagné l'émergence du projet du KM0 ;
- La Caisse des Dépôts accompagne en prêts sur fonds d'épargne, les investissements réalisés par les communes de la communauté d'agglomération ainsi que par le centre hospitalier.
- La Caisse des Dépôts accompagne l'Université de Haute Alsace dont le siège est localisé à Mulhouse pour développer un éco campus.
- La Caisse des Dépôts a contribué à la création et au fonctionnement du CitéLab (■■■ K€ sur la période 2002-2016) et au lancement de la couveuse d'entreprises Hopla (■■■ K€).

ARTICLE 1 : OBJET DU PROTOCOLE

Le présent protocole (le « protocole») répond à la double ambition d'apporter un cadre collaboratif inscrit dans la durée entre les trois signataires, ainsi qu'à définir des actions concrètes pour les années à venir.

Il présente les politiques publiques et les actions portées par Mulhouse Alsace Agglomération, et la ville de Mulhouse, pouvant faire l'objet d'un soutien de la Caisse des dépôts sur la période 2016-2020.

Pour favoriser l'attractivité du territoire de l'agglomération mulhousienne, il est proposé d'articuler le partenariat autour de trois axes :

- Un territoire solidaire ;
- Un territoire durable ;
- Un territoire économiquement dynamique et innovant.

Les projets identifiés, dans le cadre de la présente convention, donnent corps à ces enjeux. Ils ne prétendent toutefois pas être exclusifs de projets susceptibles d'émerger sur le temps de la convention. D'autres projets pourront donc compléter ces éléments dans le cas où ils viendraient conforter l'ambition métropolitaine et le cadre défini de la convention.

Sur ces différents axes la Caisse des Dépôts pourra intervenir :

En ingénierie territoriale en cofinancement des études ou des actions liées aux projets de développement de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération dans les thématiques urbaine, technique, juridique ou financière.

L'objectif est d'aider les collectivités à identifier des enjeux émergents, à formaliser le cadre d'actions de ses priorités stratégiques et à contribuer à la maturation des projets détectés dans ce cadre. Cette ingénierie pourrait notamment se traduire par le cofinancement d'études instruites au cas par cas, dans la limite de 50% maximum du coût des dites études.

Le cas échéant, pourront être mobilisés les marchés à bon de commande de la CDC en fonction de la typologie des études.

En prêts sur Fonds d'Epargne, pour le financement du logement social, de la politique de la Ville et des projets structurants du territoire dans le cadre des enveloppes de Prêts au Secteur Public Local et de Prêts Croissance Verte.

→ **Au secteur public local** : la Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction des fonds d'épargne, finance par des prêts de long terme les projets structurants du secteur public local. Ce rôle s'est vu renforcé en 2013 par l'octroi, à la demande de l'Etat, d'une enveloppe de prêts de 20 Mds€ comprenant une sous-enveloppe de 5 Md€ dédiée à la transition énergétique et écologique des territoires :

- ✓ **Prêt au Secteur Public Local** : tous les investissements long terme structurants de Mulhouse et de Mulhouse Alsace Agglomération ainsi que leurs subventions au secteur public local sont ainsi potentiellement éligibles à cette offre de prêts (caractéristiques financières du PSPL : prêt indexé sur le taux du Livret A + 1% sur une période allant de 20 à 40 ans) ;
- ✓ **Prêt Croissance Verte** : toutes les opérations de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération liées à la réhabilitation thermique et à la construction de bâtiments publics à énergie positive, les transports propres, la production d'énergies renouvelables, les infrastructures d'eau potable et d'assainissement et les aménagements en faveur de la biodiversité sont potentiellement éligibles au PCV (caractéristiques financières : prêt indexé sur le taux du Livret A + 0,75% sur 20 à 40 ans) ;

Ces différents projets pourront bénéficier d'une offre de prêts à taux fixe sur ressource de la BEI. Cette offre sera proposée pour une période allant jusqu'à fin 2017.

→ **Au logement social** : le financement du logement social, du logement spécifique et du secteur médico-social constitue le second pan historique de la Caisse des Dépôts. Premier financeur du logement social, elle est également le premier bailleur social de France à travers sa filiale SNI.

La CDC entend ainsi être un outil efficace au service de la politique de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de logement et assurer la sécurité des fonds prêtés en vérifiant la qualité financière des opérateurs et la soutenabilité de leur programme d'investissement.

Dans ce cadre, elle accompagne Mulhouse Alsace Agglomération dans la mise en œuvre de ses interventions en matière d'Habitat. Cet accompagnement se traduit :

- ✓ Par le financement de création d'offres nouvelles et d'opérations de rénovation de logements locatifs sociaux portés par les bailleurs sociaux, au premier rang desquels m2A Habitat et la SOMCO.
- ✓ Par la proposition d'instruments financiers dédiés à la transition énergétique et écologique avec la mise en place d'un éco-prêt en financement des opérations de rénovation thermique du logement social (caractéristiques financières : prêt indexé sur le taux du Livret A : Livret A - 0,75% sur 15 ans ; Livret A - 0,45% sur 20 ans ; Livret A - 0,25% sur 25 ans) et d'un prêt anti-amiante en financement des opérations de désamiantage des logements sociaux (caractéristiques financières : prêt indexé sur le taux Livret A : Livret A - 0,75% sur 15 ans ; Livret A - 0,45% sur 20 ans ; Livret A - 0,25% sur 25 ans).

En fonds propres : investisseur d'intérêt général, la Caisse des Dépôts intervient notamment pour aider à l'émergence de projets innovants, aux normes environnementales les plus performantes, où l'intervention de porteurs privés est inexistante ou insuffisante et où l'intérêt territorial est avéré.

Investisseur avisé, la Caisse des Dépôts poursuit une logique de rentabilité appréciée sur le long terme et une solution développant de fortes exigences environnementales. L'objectif est de mettre en place les conditions d'une attractivité économique future en amorçant les projets et en créant des effets de leviers d'entraînement auprès d'autres partenaires.

Ces interventions s'inscrivent dans les axes majeurs d'intervention, à savoir, la transition numérique, la transition énergétique et écologique, la ville, l'immobilier et le tourisme, l'innovation, l'économie de la connaissance et la cohésion sociale.

Ces investissements peuvent prendre plusieurs formes, qu'il s'agisse de prise de participations, d'apport en comptes courants ou de cofinancement d'études préalables à la constitution d'une société.

Le Groupe Caisse des Dépôts peut également être présent comme co-investisseur minoritaire aux côtés de porteurs privés ou mixtes. Ces investissements poursuivent différents objectifs en lien avec les orientations stratégiques du Groupe Caisse des Dépôts.

En subventions, dotations et consignations :

- **Economie Sociale et Solidaire** : La Caisse des Dépôts est un acteur historique de l'Economie sociale et solidaire (ESS). Son soutien à ce secteur s'exprime au travers d'outils au profit des structures d'utilité sociale (associations, coopératives, entreprises d'utilité sociale) via des diagnostics, de l'accompagnement, de la garantie et du prêt. Elle soutient ainsi :

- ✓ les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) qui assurent des services d'accompagnement professionnels destinés à la consolidation technique et financière des structures employeuses de l'économie sociale et solidaire dans le but d'aider à la création, au maintien ou au développement d'emplois au service du projet de la structure et du développement des territoires ;
 - ✓ le microcrédit personnel : un microcrédit personnel est un crédit de 300 à 3 000 € octroyé par un établissement de crédit dont le bénéficiaire fait l'objet d'un accompagnement adapté permettant le financement d'un projet d'insertion professionnelle ;
 - ✓ un accès facilité aux financements de droit commun et à des soutiens spécifiques, les entreprises de l'ESS rencontrant fréquemment des difficultés pour réunir les financements nécessaires à leur création ou leur développement.
- **Culture** : La Caisse des Dépôts conduit des actions de mécénat visant avant tout à favoriser l'accès à la culture d'un large public.
 - **Sécurisation des opérations** : Élément fondateur de la Caisse des Dépôts, la protection par les consignations et l'activité de consignataire ont évolué et de nouveaux cas de consignations sont apparus pour accompagner l'évolution économique et sociétale. Ainsi, en sa qualité d'autorité administrative, la collectivité peut ordonner des consignations de sa propre initiative, sous la forme d'une décision administrative. La consignation peut également s'adapter et répondre aux besoins de la collectivité, notamment en termes de garantie, mais aussi permettre la gestion d'intérêts contradictoires : cautionnement administratif d'occupation du domaine, garantie de l'exploitant d'un service public, différé des travaux de voiries dans les lotissements, remise en état d'un site...
 - **Gestionnaire du Fonds FIPHFP** : Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est géré administrativement par la Caisse des Dépôts. Elle intervient à ce titre au plus près des territoires et des employeurs grâce notamment aux Délégués Territoriaux Handicap (DTH).

Mulhouse Alsace Agglomération et la Ville de Mulhouse ont signé une convention avec le FIPHFP en date du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 3 ans, qui donne de très bons résultats en termes d'information, de prévention et d'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la collectivité. Par décision unanime des parties, ces conventions ont été prolongées d'un an, soit jusqu'au 31/12/2017

Les fonds levés par le FIPHFP au sein de ces conventions, d'un montant de █████ € , sont mis directement à disposition de Mulhouse Alsace Agglomération et de la Ville de Mulhouse pour faire levier et déployer une politique ambitieuse au profit de l'accès et du maintien dans l'emploi de ses personnels en situation de handicap.

- **Opérateur du PIA** : Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), la Caisse des Dépôts agit en son nom et pour le compte de l'Etat, en phase avec les priorités de son plan stratégique.

La Caisse des Dépôts gère ainsi les programmes Formation, Ville de Demain, Economie sociale et solidaire, Culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation, PTITE (Programmes Territoriaux Intégrés pour la Transition Energétique).

Tous les projets de Mulhouse Alsace Agglomération et de la Ville de Mulhouse liés à ces programmes peuvent être potentiellement accompagnés dans le cadre du PIA par la Caisse des Dépôts, sous réserve de leur éligibilité aux règles d'instruction fixées par l'Etat au Groupe Caisse des Dépôts

1. UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

La population de M2A présente une grande diversité de par ses origines, ses conditions et modes de vie, ses degrés d'implication dans la vie de la cité. Par ailleurs, la croissance démographique au sein de l'agglomération n'est pas homogène et la répartition des ménages est différenciée selon les territoires.

On relève, en outre, de fortes disparités en matière de revenus. Face à ces constats, l'intercommunalité, au travers de l'exercice de ses compétences, a vocation à jouer son rôle de péréquation pour construire un espace de solidarité à l'échelle de l'agglomération, respectueux des identités communales et valorisant les atouts de chaque partie du territoire.

Dans ce contexte, la Caisse des Dépôts peut intervenir sur les axes suivants :

1.1. FAVORISER LA POURSUITE DE LA RENOVATION URBAINE

M2A a piloté, aux côtés de l'Etat, l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre du contrat unique pour la Politique de la ville 2015-2020 s'agissant de six quartiers se répartissant sur trois communes :

- ✓ Les quartiers (des) Coteaux, (de) Bourzwiller, Brustlein, Péricentre (Fonderie, Briand, Franklin, Vauban-Neppert-Sellier, Wolf-Wagner) à Mulhouse
- ✓ Le quartier Drouot-Jonquilles à Mulhouse et Illzach
- ✓ Le quartier Markstein-La Forêt à Wittenheim.

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville, conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, et apporte son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville unique.

Elle intervient au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement économique et la compétitivité de ces territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts intervient en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et habitat du contrat de ville.

1.1 FICHE PROJET N°1

Préfigurer le nouveau programme de renouvellement urbain

Au titre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, trois quartiers de l'agglomération ont été classés d'intérêt national :

- ✓ Le quartier des Coteaux,
- ✓ Les quartiers du péricentre (Fonderie, Briand, Franklin, Vauban-Neppert-Sellier, Wolf-Wagner)
- ✓ Le quartier Drouot-Jonquilles à Mulhouse et Illzach

et un quartier a été classé d'intérêt régional :

- ✓ Le quartier Markstein-La Forêt à Wittenheim

Un protocole de préfiguration ANRU précise les objectifs poursuivis et le programme de travail sur ces trois quartiers.

La Caisse des Dépôts interviendra en co-financement sur les études suivantes :

- quatre études urbaines préparatoires,
- deux études liées à la transition énergétique : étude « trame verte et bleue », visant à répondre aux besoins de mobilité sur l'ensemble du territoire en favorisant les modes de déplacement doux, et étude technique portant sur l'extension du chauffage urbain du quartier Fonderie
- une étude associant enjeu de développement économique et de transition énergétique : étude globale et appui au montage de scénario d'évolution de la tour de l'Europe, bâtiment emblématique de Mulhouse,
- deux études économiques : étude sur les commerces de proximité du péricentre ; étude de faisabilité sur la création d'un centre d'affaires (48, rue Franklin).
- une étude sur la stratégie Habitat
- deux interventions sur le parc privé : une étude pré-opérationnelle sur l'OPAH-ORI du quartier de la Fonderie à Mulhouse et une étude de diagnostic sur les copropriétés du quartier Markstein-La Forêt à Wittenheim

La Caisse des Dépôts apportera également un cofinancement relatif à la conduite du projet par la prise en charge du poste de responsable développement économique selon un forfait de 20.000 €/an.

L'ensemble de ces opérations, représentant un coût total de ■■■■ € HT, sont ainsi cofinancées par la **Caisse des Dépôts** à hauteur de ■■■■ €, soit 28,5% sur la période 2016-2017.

1.2 FICHE PROJET N°2

Soutenir le développement économique dans les quartiers de la politique de la ville

Le manque de fonds propres et un accès au crédit plus difficile constituent des obstacles structurels au développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires. L'accès aux aides ou aux dispositifs existants d'accompagnement à la création d'entreprise apparaît, à cet égard, crucial pour favoriser la création d'activités dans les quartiers politique de la ville.

Dans le cadre de la convention « Objectifs pour les quartiers prioritaires 2014/2020 » signée avec l'Etat le 18 juin 2014, la Caisse des Dépôts a défini un programme d'actions visant à soutenir la création et le développement d'activité dans les quartiers prioritaires, et notamment à favoriser l'accès aux aides ou aux dispositifs existants grâce à une action de proximité, déployée par les CitésLab.

CitésLab est un dispositif d'appui à l'émergence de projets de création d'activités par les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville créé en 2002 par la Caisse des Dépôts et le Ministère de la Ville. Ce programme a été initié en 2007 sur l'agglomération mulhousienne par la collectivité et la Caisse des Dépôts en partenariat avec les organismes dédiés à la création d'entreprise.

Porté dans un premier temps par la Maison de l'Emploi et de la Formation (2007-2012), puis par l'association Aleos (2013-2016), ce dispositif a trouvé un nouvel opérateur avec la candidature de l'association « Le 48 ».

Au côté de **M2A**, la **Caisse des Dépôts** pourra cofinancer le nouveau dispositif CitésLab à hauteur de 30% dans la limite de ■■■ K€ sur la période 2017-2019.

Production de logement social

M2A prévoit le développement de l'offre de logement en cohérence avec les objectifs de son programme local de l'habitat (2012-2017) et de sa délégation des aides à la pierre (depuis 2006). D'ici 2020, Mulhouse Alsace Agglomération se fixe comme objectif d'augmenter le nombre d'habitants (+ 5 %) grâce à une offre de logements attractive, abordable, économe en énergie et à proximité de services et des transports en commun.

Le financement du logement social est au cœur de la mission du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts qui est le premier financeur du logement social en France. Les prêts sur fonds d'épargne représentent en effet plus de 70% du plan de financement moyen d'un logement social neuf, au côté des subventions publiques et des fonds propres apportés par les organismes de logement social.

Le financement du logement social a fortement évolué ces dernières années : baisse des crédits délégués de l'Etat, évolution de la contribution de l'Union Economique et Sociale pour le logement (UESL), prélèvement des ressources des organismes HLM et mutualisation. Depuis 2006, l'engagement de M2A en crédits d'aide à la Pierre et en fonds propres a soutenu la production de l'offre nouvelle. En outre, pour conduire sa politique en faveur du logement social, M2A garantit les prêts que les organismes de logement social contractent auprès de la Caisse des Dépôts.

Rénovation du parc locatif social

Afin d'améliorer l'accès au logement et les conditions d'habitat, M2A entend intervenir sur les logements existants et soutenir la rénovation énergétique. En effet, le logement constitue le tiers des consommations énergétiques du territoire.

Dans ce cadre, M2A accompagne déjà la réhabilitation énergétique du parc social : cela revêt un triple enjeu :

- un enjeu d'exemplarité pour l'ensemble du parc de logement,
- un enjeu social compte tenu de son effet sur la maîtrise des charges
- un enjeu environnemental.

A cet effet, M2A a été signataire, au côté de la Caisse des Dépôts, de l'Areal, de l'Eurométropole de Strasbourg et du Département du Haut-Rhin, de la convention du 8 janvier 2014 relative à la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux sur la période 2014-2016.

A travers ce dispositif, m2A et la Caisse des Dépôts ont ainsi financé conjointement la rénovation thermique de 2.190 logements locatifs sociaux sur le territoire :

- la Caisse des Dépôts, à travers une offre de prêts à taux bonifié (l'éco-prêt logement social)
- M2A, à travers une aide financière visant à compenser intégralement la charge d'intérêts du prêt de la Caisse des Dépôts et à travers l'octroi de sa garantie financière

1.2. FICHE PROJET N°3 Soutenir l'investissement des bailleurs sociaux pour la production d'une offre nouvelle et l'amélioration de la performance énergétique du parc social

Face aux enjeux du territoire, la CDC a engagé auprès des bailleurs une démarche proactive et innovante qui permet de mieux accompagner leur effort d'investissement.

En s'appuyant sur ses outils de suivi et son expertise financière, la Caisse des Dépôts étudie la soutenabilité financière des investissements projetés par les bailleurs sociaux. Cette approche globale de financement permet de développer un partenariat de long terme avec chaque bailleur. Des protocoles pluriannuels de partenariat donnent de la visibilité aux bailleurs - et à leurs partenaires - quant au financement par la Caisse des Dépôts de leurs investissements à horizon 24 mois. Aujourd'hui, ces conventions représentent sur M2A un engagement de la CDC de l'ordre de ■ M€ par an.

- En 2017, dans le cadre de cette démarche et sous réserve de l'accord de son comité d'engagement, la **Caisse des Dépôts** signera de nouveaux protocoles de partenariat avec l'OPH m2A Habitat et l'ESH SOMCO ; la participation de **m2A** à l'élaboration et à la signature de ces protocoles pourra être étudiée.
- en lien avec l'OPH m2A Habitat, la Caisse des Dépôts mesurera l'impact du nouveau programme de renouvellement urbain de l'agglomération mulhousienne sur la situation financière à 10 ans de l'organisme, afin d'apporter à ses administrateurs et à **m2A** un éclairage sur les décisions à prendre en terme de démolition, reconstruction, réhabilitation.
- **m2A et la Caisse des Dépôts** étudieront ensemble les modalités de partenariat à mettre en place pour apporter aux bailleurs sociaux de la visibilité sur le montage financier de leurs opérations de rénovation thermique

2. UN TERRITOIRE DURABLE

M2A s'est engagée depuis de nombreuses années sur la question climatique et énergétique. Précurseur dans l'élaboration d'un Plan Climat, elle s'est dotée d'un Plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique. Impliquée sur la question de l'efficacité énergétique, dotée de réseaux de chaleur intégrant de la biomasse ou encore d'un réseau de transport en commun en site propre, M2A dispose d'ores et déjà d'atouts favorisant la transition de son territoire vers la durabilité.

2.1 DEVELOPPER LA MOBILITE

M2A est responsable des transports urbains et plus généralement de la mobilité dans l'agglomération. Le réseau s'étend sur 227 kilomètres. Il est équipé de près de 900 arrêts de bus et de 41 stations de tramway et de tram-train. Il est desservi par 22 lignes de bus, 3 lignes de tramway, 1 ligne tram-train et 1 ligne trambus. Depuis juin 2014, une navette électrique sillonne le centre-ville de Mulhouse. Par ailleurs, l'agglomération dispose de plus de 280 kilomètres d'itinéraires cyclables et 55 kilomètres d'itinéraires pédestres. Malgré cet engagement, M2A fait le constat d'une part importante de la voiture dans les déplacements.

La Caisse des Dépôts consciente que la mobilité constitue un levier clef pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, diminuer les importations énergétiques de la France et favoriser la qualité de l'air dans les agglomérations, s'est donnée comme axes de développement d'investir en fonds propres dans des infrastructures et dans les opérateurs de services dans les domaines suivants :

- La logistique urbaine,
- Les nouveaux services de mobilité
- Le développement de l'électromobilité, de l'hydrogène ou de GNV.

2.1. FICHE PROJET N°4

L'électromobilité dans les transports publics

Le véhicule électrique urbain pourrait connaître un développement massif en raison de l'évolution technologique et tarifaire des batteries de ces véhicules et dans un contexte de prise de conscience globale sur la nécessité de réduire les émissions de CO2 et d'améliorer la qualité de l'air des villes.

Les coûts d'investissement pour des bus électriques, qui sont le double des modèles diesel, changent fondamentalement l'équilibre budgétaire pour les collectivités. Même si le coût d'usage s'avère bien moindre, la nouveauté technologique et les incertitudes sur l'évolution dans la durée de ces nouveaux véhicules apportent néanmoins un niveau de risque supplémentaire.

Comment faire de l'électromobilité un vecteur de la transition écologique et énergétique tout en bénéficiant d'un financement compétitif libérant des capacités de financement et tout en évitant les mauvaises surprises sur les coûts de la maintenance des batteries électriques ?

Avec trois partenaires industriels, la **Caisse des Dépôts** travaille aujourd'hui à l'élaboration d'une offre « Energie embarquée » sur la batterie (avec possibilité d'extension à l'infrastructure) pour offrir aux collectivités organisatrices de transports, comme **m2A**, une solution sous forme de leasing permettant d'optimiser le coût au km sans pour autant compromettre la sécurité (accompagnement dans la durée pour optimiser la durée de vie de la batterie).

Cette solution, bientôt opérationnelle, pourra être étudiée avec **m2A** lors de l'extension ou du renouvellement de la flotte de bus.

Plus globalement, la **Caisse des dépôts** pourra étudier la mobilisation de ses outils d'expertise et de soutien à l'ingénierie pour accompagner **m2A** dans sa stratégie de diversification de sa flotte de transports en commun dans le but d'accroître la part de véhicules propres

2.1. FICHE PROJET N°5

L'expérimentation du Compte Mobilité

M2A s'engage dans une démarche volontariste en matière de mobilité intelligente visant la création d'une application numérique permettant aux usagers d'avoir accès à l'ensemble de l'offre de mobilité de l'agglomération (bus, tram, vélos, autopartage, parking, taxis) et de disposer d'un compte individuel leur permettant de payer mensuellement et au meilleur tarif les déplacements quel que soit l'opérateur de transport : le Compte Mobilité.

Pour le développement expérimental de ce service innovant, M2A a choisi de mettre en place avec l'appui de Citiway, filiale de Transdev, un démonstrateur technologique (dispositif visant à démontrer les performances d'un nouveau concept ou d'une nouvelle technologie dans un environnement pertinent ou représentatif). Ce partenariat est traduit dans une convention de recherche et développement. Les frais d'investissements sont estimés à ■■■ euros.

Le projet présente un caractère innovant ; il est unique sur le plan national et européen. En effet, s'il existe déjà des cartes de vies quotidiennes, celles-ci n'intègrent pas le stationnement routier (le trafic routier étant pourtant au cœur des problématiques de mobilité urbaine). Le déploiement sur téléphonie mobile d'accès à un panel de services aussi larges, publics et privés, avec l'intégration de l'information voyageur, n'existe pas à ce jour. De même, l'intégration de services quel que soit le statut de leurs gestionnaires, à savoir publique ou privée serait une première en France, les approches étant jusqu'ici exclusivement liées à des services publics.

En outre, le Compte Mobilité sera l'outil d'aide à la décision de la collectivité dans le domaine des mobilités : les données générées par cette plateforme constitueront l'image des usages sur le territoire et offriront à m2A la capacité à améliorer l'organisation des services publics.

La Caisse des Dépôts ambitionne, au côté des collectivités locales, de relever les nouveaux défis urbains liés à l'innovation, puissant levier pour optimiser les investissements liés aux infrastructures existantes de la ville et rendre sa gestion plus économe financièrement, ses services publics plus performants, son empreinte écologique moins lourde et son entrepreneuriat local plus dynamique.

A cet égard, la **Caisse des Dépôts** se propose de cofinancer à hauteur de ■■■ € le démonstrateur technologique « Compte Mobilité » de **M2A**.

2.2. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES POUR LES RESEAUX DE CHALEUR

Faire des réseaux de chaleur un axe majeur de la politique énergétique du territoire

M2A gère en régie deux réseaux de chaleur urbains :

- Le réseau de chaleur de la Centrale thermique de l'Illberg. Construite en 1962, cette centrale assure, par une production d'eau surchauffée, le chauffage et l'eau chaude de 3 400 logements, l'Université de Haute-Alsace, divers bâtiments tertiaires (écoles, centre de réadaptation, centres sociaux, gymnase et collège Jean Macé, lycée Louis Armand, résidences universitaires, stade nautique...). Elle a subi une grande rénovation en 2012/2013 avec l'installation de deux chaudières biomasse. Depuis 53% de la chaleur produite est issue de l'énergie renouvelable. Elle produit chaque année plus de 22 000 MWh d'électricité par cogénération (revendue à EDF), soit l'équivalent de la consommation de 4 500 logements. 17 personnes travaillent à la centrale thermique.
- Le réseau de chaleur de la centrale thermique de Rixheim. Mise en service en 2009, cette chaufferie mixte allie bois et gaz. Elle alimente la ZAC du Rinderacker, le Centre nautique de l'île Napoléon, le multi-accueil de Habsheim, le centre culturel Le Trèfle, environ 170 logements (collectifs et maisons individuelles), la DIR-est, la gendarmerie d'autoroute, l'unité routière départementale, les écoles du centre de Rixheim, le collège, la mairie de Rixheim, l'établissement hospitalier pour personnes âgées...

A travers l'élaboration d'un schéma directeur des réseaux de chaleur, M2A souhaite consolider les réseaux de chaleur de l'agglomération et a pris la décision d'étendre celui de la Centrale thermique de l'Illberg pour raccorder les sites du Centre Hospitalier de Mulhouse.

Par ailleurs, m2A a décidé de confier, via une DSP, la réalisation d'un nouveau réseau de chaleur intercommunal (Rixheim, Riedisheim, Illzach), en récupérant la chaleur issue de l'usine d'incinération. Enfin, d'autres puits de chaleur sur l'agglomération ont été identifiés pour lesquels des études complémentaires doivent être menées.

Pour ce faire, M2A peut décider de réaliser les investissements en direct ou choisir d'en déléguer la réalisation.

A travers ses prêts sur fonds d'épargne et ses investissements en fonds propres, la **Caisse des Dépôts** peut accompagner **m2A** dans ces projets.

En tant qu'investisseur, elle peut prendre une participation minoritaire au côté d'industriels dans une société de projet délégataire de la concession de réseaux de chaleur. Il convient préalablement, lors du lancement de la Délégation de Service Public, que la collectivité précise dans son appel d'offre la présence de la Caisse des Dépôts au tour de table de la société de projet.

En amont, la **Caisse des Dépôts** peut intervenir sous forme de crédits d'ingénierie pour étudier et consolider la faisabilité du projet, et ainsi conforter la stratégie de la collectivité et l'intervention du partenaire industriel.

En tant que prêteur, la **Caisse des Dépôts** peut mettre à disposition de **m2A**, dans le cas où elle réalise directement les investissements, son enveloppe de prêts « Croissance Verte ».

Diversifier le mix énergétique en développant de nouvelles énergies

Dans le cadre du plan stratégique et opérationnel de la transition énergétique adopté en décembre 2015, le développement des énergies renouvelables et du mix énergétique a été identifié comme un axe prioritaire. Si dans un premier temps, les efforts de m2A se sont concentrés sur le développement des réseaux de chaleur, aujourd'hui, l'ambition est d'avoir une vision globale des potentialités de l'ensemble des énergies renouvelables (photovoltaïques, géothermie profonde...) et de récupération (énergies fatale industrielle...) sur le territoire et ainsi tendre vers une production d'énergie décentralisée en favorisant l'économie circulaire et locale.

Pour cela, m2A, soutenu par l'ADEME, s'est engagée début 2017 dans le projet MARITEE (Méthodologie d'Aménagement tenant compte des Réseaux Intégrant la Transition Energétique et les Enjeux économiques associés). Cette planification sera matérialisée, à l'issue d'un travail de 18 mois, par un schéma directeur des énergies décliné à différentes échelles territoriales dont l'échelle communale. Parallèlement seront approfondis des projets opérationnels dans une démarche itérative.

Concrètement, il s'agira :

- d'assurer la cohérence consommation/production/distribution d'énergie prenant en compte l'ensemble des réseaux existants (gaz, électricité, chaleur...)
- d'identifier sur le territoire parmi les différentes sources de production énergétique, celles qui sont les plus opportunes d'un point de vue économique, environnemental, social et technique
- d'intégrer les objectifs et opportunités énergétiques dans les documents d'aménagement
- d'apporter une aide à la décision par la réalisation de projets opérationnels.

Pour mener à bien cette démarche, un atelier projet « mix énergétique et énergies renouvelables » a été créé. Il réunit des élus et collaborateurs de m2A et de ses communes membres, des partenaires institutionnels, des énergéticiens, des entreprises, des associations.

La Caisse des Dépôts intervient dans toutes les filières de production d'énergie renouvelable en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles. En tant qu'investisseur avisé d'intérêt général, elle peut participer de manière minoritaire au tour de table des sociétés de projet, soit dans un cadre purement privé avec des partenaires industriels, soit dans le cadre de procédures publiques.

La **Caisse des Dépôts** participera aux réflexions conduites au sein de l'atelier-projet « Mix énergétique et développement des énergies renouvelables » mis en place par m2A.

Elle pourra accompagner le développement de nouvelles énergies sur le territoire de **M2A** en participant à l'évaluation financière, énergétique et sociétale de tels projets et en proposant des structurations économes en ressources budgétaires pour la collectivité.

2.3. ACCOMPAGNER L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

L'efficacité énergétique du patrimoine bâti des collectivités territoriales constitue un enjeu majeur de la transition énergétique et écologique. Elle permet la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la création d'emplois locaux, et peut donner des marges de manœuvre financières aux collectivités.

M2A, la Ville de Mulhouse et les communes de l'agglomération gèrent un patrimoine bâti important. L'optimisation de ce patrimoine est un enjeu fort pour chacune des collectivités.

Dans cet esprit, M2A et les collectivités qui la composent se sont fixées des objectifs pluriannuels volontaristes :

- Faire 15% d'économie d'énergies sur les bâtiments communautaires et communaux
- Rénover énergétiquement 30 bâtiments publics
- Réduire de 15% la consommation d'énergie sur l'éclairage public.

La rénovation énergétique des bâtiments publics :

Les investissements envisagés portent notamment sur :

- La petite enfance : travaux de rénovation dans différents sites, portés par la M2A : extension de l'Eglantine à Riedisheim et de la Ribambelle à Pfastatt, poursuite de travaux à l'AFSCO, étude de faisabilité de la grande Ourse à Illzach
- Le Plan école de la ville de Mulhouse : locaux optimisés pour améliorer les conditions de travail des élèves et des équipes enseignantes, projet de nouvelle école dans le quartier Vauban-Neppert
- Le Périscolaire : travaux programmés à Mulhouse, Pulversheim et Staffelfelden
- Le Sport et les équipements communautaires : rénovation du stade nautique de l'Illberg et du centre sportif régional, travaux de réfection, de rénovation et de remise à niveau des gymnases et des stades.

La **Caisse des Dépôts** mobilisera pour le financement de ces projets son enveloppe de prêts « Croissance Verte » sur une période allant de 20 à 40 ans et, jusqu'à fin 2017, le prêt à taux fixe sur ressources BEI d'une durée de 15, 20 ou 25 ans.

2.3. FICHE PROJET N°6

Les économies d'énergie via des actions de performance énergétique à amortissement rapide sur le patrimoine communal et intercommunal : le dispositif Intracting

Initié en 1995 par la ville de Stuttgart, l'intracting est un dispositif innovant permettant le financement de projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Il s'agit d'un outil de financement interne de travaux générateur d'économies d'énergie via la création d'une ligne budgétaire interne alimentée par une dotation de la collectivité. Les économies d'énergie réalisées sont ensuite réinjectées sur cette ligne et servent à financer de nouvelles mesures d'efficacité énergétique.

L'intracting est ainsi une démarche vertueuse puisqu'elle transforme des « non-dépenses » de fonctionnement en capacité d'investissement.

Ce mécanisme agit à la fois sur les plans environnemental, économique et social. Sur le plan environnemental, il participe à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Sur le plan économique, en faisant baisser la facture énergétique, il améliore le fonds de roulement de la collectivité. Enfin, sur le plan social, en impliquant les agents à différents niveaux, il favorise la montée en compétence et la cohésion du personnel de la collectivité.

Il permet également à la collectivité de mieux connaître ses besoins énergétiques, de gagner en autonomie tout en ayant la liberté de décision sur le type d'équipement et l'utilisation des bâtiments. Elle peut alors capitaliser sur un savoir-faire interne et une professionnalisation des équipes nécessaires pour aborder des opérations plus complexes. La collectivité devient acteur de la question énergétique, en menant des actions exemplaires sur son parc immobilier et en sensibilisant les citoyens à l'efficacité énergétique des bâtiments et au changement climatique.

La **Caisse des Dépôts** se propose d'accompagner **m2A** et **les communes de l'agglomération** dans cette démarche vertueuse en trois phases :

- expérimentation de la mise en œuvre d'un dispositif Intracting sur les bâtiments publics de la **Ville de Mulhouse et de l'agglomération**, les deux collectivités disposant déjà d'une mutualisation des compétences nécessaires à ce management de projet. La **Caisse des Dépôts** pourra doter les enveloppes Intracting à parité avec chacune des deux collectivités en mettant à leur disposition une avance remboursable de même montant que celui de l'abondement versé par la collectivité.
- réflexion sur la faisabilité de création d'une enveloppe Intracting mutualisée entre m2A et les communes de l'agglomération, notamment sur les bâtiments scolaires ou administratifs,
- dans cette attente, cofinancement entre la Caisse des Dépôts et m2A ou les communes de Plans d'actions Energétiques intégrant une première phase opérationnelle ou des études de faisabilité techniques, juridiques ou financières se rapportant aux conditions de montage d'un projet de rénovation énergétique

Le suivi et le pilotage centralisé de l'énergie est un enjeu de la performance énergétique et une condition de réussite d'un dispositif intracting.

Les gestionnaires du patrimoine sont mis continuellement au défi de standardiser et améliorer la qualité des informations à leur disposition.

Le recours à un outil informatique performant, compatible BIM (maquette numérique), permet de répondre à un triple objectif de bonne gestion, d'optimisation budgétaire et d'optimisation énergétique.

C'est ainsi que **m2A** envisage de mettre en œuvre une gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) et de recourir à un AMO afin de définir précisément les besoins et le cahier des charges de déploiement du dispositif.

La **Caisse des Dépôts** propose que la mise en place du logiciel et de son interfaçage avec les outils de Gestion Technique du Bâtiment - et donc les coûts afférents - puisse être intégrée à la démarche intracting, qui comporte une phase initiale d'ajustement des moyens de comptage et de pilotage des équipements pour la mesure et la régulation des consommations.

Dans l'hypothèse où le calendrier de mise en œuvre du dispositif Intracting ne serait pas compatible avec celui de GMAO, la **Caisse des Dépôts** s'engage à étudier ses possibilités de cofinancement de l'AMO à hauteur de 50%, soit ■■■■ €.

2.4 DEVELOPPER LA NATURE EN VILLE ET LA BIOSIVERSITE

Le Groupe Caisse des Dépôts, via notamment sa filiale CDC Biodiversité propose des solutions pour l'étude, le conseil et la mise en œuvre de stratégie biodiversité sur un territoire.

Filiale à 100% de la Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité est une société de services qui a pour mission d'agir en faveur de la biodiversité et des paysages, en conciliant au mieux cette action avec le développement économique. En tant qu'opérateur de long terme et dans un rôle de tiers de confiance, elle conduit des actions de restauration, reconquête, préservation, gestion et valorisation de la biodiversité remarquable comme ordinaire.

CDC Biodiversité propose des solutions innovantes telles que :

- Le programme Nature 2050, programme d'adaptation des territoires aux changements climatiques et la restauration de leur biodiversité, en partenariat avec les scientifiques et les associations, à destination des entreprises et des collectivités (<http://www.nature2050.com/>)
- Le Contrat de Performance Biodiversité (CPB), accompagnement global via un programme de réhabilitation, gestion et suivi des espaces extérieurs
- Le label BiodiverCity®, 1er label international pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets de construction et de rénovation (<http://cibi-biodivercity.com/biodivercity/>)

Sur un territoire comme celui de l'agglomération mulhousienne, où les besoins en matière de foncier sont multiples et parfois contradictoires, l'objectif principal est de contribuer à rationaliser, écologiquement et économiquement l'action menée en faveur de la biodiversité :

- pour mener des actions cohérentes écologiquement, répondant aux enjeux du territoire et contribuant à améliorer la résilience et l'adaptation des écosystèmes au changement climatique ;
- pour affecter des financements d'origines variées à des projets cohérents et ainsi optimiser l'utilisation des ressources financières.

Dans le cadre de la présente convention, CDC Biodiversité pourra accompagner la collectivité dans la mise en œuvre d'actions favorables à la biodiversité sur son territoire, au titre des sujets suivants :

- L'organisation de la compensation écologique et forestière : dans les actions de compensation qu'elle mènera, et notamment ses investissements, CDC Biodiversité se concertera avec la m2A afin de s'inscrire au mieux dans les politiques locales.
- Le déploiement du programme Nature 2050 : m2A fera connaître son soutien à Nature 2050 et proposera aux entreprises locales d'y participer sur une base strictement volontaire.
- La meilleure prise en compte de la biodiversité en ville : l'objectif est de développer des leviers et outils, applicables au territoire de la Métropole, pour accroître la place de la biodiversité en ville, en particulier sur les thèmes suivants : toitures écosystémisées, agriculture urbaine, renaturation de friches.

2.5 FICHE PROJET N°7

Accompagnement à l'élaboration du projet alimentaire territorial

Depuis de nombreuses années, m2A a inscrit l'agriculture durable comme un axe fort de la politique de développement durable de l'agglomération. Cela s'est traduit notamment par le développement des circuits alimentaires de proximité ou « circuits courts » et des opérations de sensibilisation des restaurateurs comme des consommateurs sur cette thématique.

Après plusieurs éditions, le constat a été réalisé qu'il fallait aller au-delà de la sensibilisation pour aborder un travail d'accompagnement de fond sur cette filière pour amplifier l'approvisionnement, constat partagé par la fondation MACIF partenaire sur ce projet.

Ainsi, la collectivité souhaite aujourd'hui s'investir pour renforcer cette filière par la construction d'un Projet Alimentaire Territoriale (PAT) dont la construction nécessitera les actions suivantes :

- fédérer et mobiliser les acteurs du monde agricole et associés
- identifier les besoins et attentes de ces futures parties prenantes
- construire des partenariats opérationnels

L'appui d'un cabinet d'expertise, grâce aux possibilités d'accompagnement offertes par Territoire Conseils, est souhaité afin de répondre à cette demande et soutenir Mulhouse Alsace Agglomération dans ce projet d'aide à la structuration d'une filière de circuits alimentaires de proximité.

Le besoin d'accompagnement concerne :

- le benchmark sur des PAT et démarches similaires construites sur d'autres territoires : récolte d'informations, organisation au besoin de voyage d'études.
- l'appui à l'animation de rencontres destinés aux acteurs de la filière comme l'animation de séance.
- l'apport d'expertise sur les différents projets de territoires à mener ou pouvant émerger sur cette thématique afin d'en vérifier la pertinence.

La **Caisse des Dépôts** pourra accompagner cette démarche à travers :

- Territoires Conseils, via une mission d'accompagnement terrain selon le phasage suivant :

Phase 1 : Positionnement du projet et identification des conditions de réussite

- Validation de la problématique travaillée et de sa chaîne de valeur, (objet de la démarche multi-partenaire et degré d'avancement), cartographie des acteurs
- Identification des facteurs opérationnels clés de succès pour garantir la pérennité de l'action (gouvernance, structuration juridique, modèle socio-économique, savoir-faire, alliances, ...)
- Identification de la destination d'un voyage découverte à partir d'expériences réalisées précédemment.

Phase 2 : Préparation (définition des attentes) et voyage découverte territoriale en vue de favoriser l'appropriation collective et un échange d'expériences et de pratiques.

Phase 3 : Construction de la feuille de route

- Rédaction d'une note sur le projet par le groupe de travail et présentation aux partenaires pour mobiliser des parties prenantes
- Formalisation d'une proposition de structuration et positionnement des acteurs sur leur engagement ou implication

- son marché à bon de commande afin de réaliser un benchmark sur des PAT et démarches

similaires construites sur d'autres territoires.

3. UN TERRITOIRE ATTRACTIF ECONOMIQUEMENT ET INNOVANT

3.1. ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES

Mulhouse Alsace Agglomération et la ville de Mulhouse ont conduit une politique active de création et de commercialisation de nouvelles zones d'activité. En effet, au même titre que l'offre foncière, l'immobilier d'entreprises constitue un vecteur indispensable d'attractivité et de développement pour un territoire.

M2A a ainsi favorisé, sans pour autant les réaliser, des opérations immobilières hébergeant les dispositifs d'incubation (Maison de l'innovation et de l'entreprise, Fabrique d'innovation, Maison des clusters à Mulhouse), des pépinières d'entreprises (Pépinière technologique du Technopôle à Mulhouse, pépinière de l'Aire de la Thur à Pulversheim), des hôtels d'entreprise (DMC, La Fabrique, Business campus à Mulhouse), des zones artisanales ou zones d'activité (Drouot, Parc des Collines, DMC, La Fonderie à Mulhouse)

La création, l'aménagement et la commercialisation de ces zones ont été confiées à leur outil d'économie mixte, CITIVIA SPL.

La Caisse des Dépôts peut co-investir en fonds propres dans des opérations de portage d'immobilier d'activité afin de favoriser la croissance des entreprises et la création d'emplois. C'est ainsi qu'elle a accompagné l'émergence du projet Km0 sur le site de la Fonderie à Mulhouse, au côté des fondateurs du projet et du Crédit Agricole Alsace-Vosges.

Concernant les projets d'investissement immobilier, les parties identifieront les opérations répondant aux critères d'investissement de la **Caisse des Dépôts**.

3.1. FICHE PROJET N°7

Accompagner la restructuration de la Friche industrielle DMC

Le site DMC est certainement le plus emblématique des anciens sites industriels mulhousiens en reconversion. A travers la restructuration de cette friche de 75 hectares, M2A ambitionne de transformer une cité industrielle en un quartier métropolitain multifonctionnel, lieu de créativité et de vie innovant, animé par des associations et des entreprises trinationales, notamment de l'économie sociale et solidaire et/ou créative.

Pour donner au projet colossal une dimension transfrontalière et internationale, la Ville de Mulhouse a posé sa candidature à la prestigieuse démarche IBA Basel 2020, processus de développement urbain et régional au sein de l'agglomération trinationale de Bâle.

Après la création par l'Association Motoco d'un centre trinational des arts et métiers de la création dans le bâtiment 75, les bâtiments 48 et 63 font l'objet de marque d'intérêt pour l'installation d'activités s'inscrivant dans l'esprit du projet.

L'ampleur et la nature industrielle de l'espace à reconverter d'une part, et la rareté avérée de l'argent public d'autre part, amènent à imaginer de nouveaux dispositifs juridiques et financiers de portage immobilier adaptés, différents des schémas classiques en maîtrise d'ouvrage publique.

La Caisse des Dépôts et **m2A** conviennent de collaborer pour :

- 1°. Répondre aux premiers besoins de portage immobilier, pour satisfaire la demande actuelle de mise à disposition de locaux d'activités, à travers la création d'une SEM Patrimoniale
- 2°. Établir une planification spatiale et temporelle du projet : déterminer les besoins d'activités économiques, équipements publics, services, espaces verts... à développer sur le site en complémentarité des activités existantes et en vérifier la faisabilité, conforter l'intégration urbaine de l'ensemble, définir les modalités de portage opérationnelles, les étapes et un calendrier autour des jalons incontournables ; la **Caisse des Dépôts** pourra mobiliser pour ce faire son marché à bon de commande

FICHE PROJET N°7

La Fabrique à Entreprendre Mulhouse

Un des objectifs identifiés par M2A et la ville de Mulhouse est de faciliter l'accès des porteurs de projets aux services d'accompagnement.

La Caisse des Dépôts a créé la marque "La Fabrique à entreprendre", qui a vocation à rassembler les acteurs du développement économique par la création d'entreprise, tout en respectant leurs spécificités.

La Fabrique à Entreprendre a quatre objectifs principaux : 1. Rassembler de façon permanente, dans le respect de leurs spécificités, les réseaux professionnels de la création de très petites entreprises ; 2. Rendre visible les différents parcours de la création d'entreprise existants sur le territoire ; 3. Partager les bonnes pratiques et innover ; 4. Garantir au porteur de projet un parcours de création d'entreprise de qualité.

Elle s'articule autour de 5 piliers : 1. Développer la culture entrepreneuriale (en utilisant toutes les formes possibles y compris les réseaux d'entrepreneurs...) ; 2. Favoriser la détection des projets, accompagner leur émergence ; 3. Accompagner la création, la reprise et la transmission (y compris le financement) ; 4. Pérenniser les TPE en développant des outils post création et croissance ; 5. Faciliter l'implantation d'hébergements dédiés aux TPE.

La **Caisse des dépôts** accompagnera la mise en place de La Fabrique à Entreprendre qui sera portée par la **MEF**. La Caisse des Dépôts s'engage à :

- cofinancer le fonctionnement de La Fabrique à Entreprendre à hauteur de 50 % du besoin de financement, pendant deux ans ; soit [REDACTED] euros par an
- proposer une charte graphique ;
- mettre à disposition de la MEF l'accès à un site Internet dédié à La Fabrique à Entreprendre.

3.3 LA VALORISATION DES DONNEES NUMERIQUES VECTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans le cadre de ses réflexions en matière d'Open Data et de valorisation des données, M2A souhaite avoir une stratégie volontariste en matière d'ouverture des données publiques afin de favoriser la création de nouveaux services pour la ville de demain. Fin 2016, m2A a été retenue au même titre que 8 autres territoires français pour participer à une expérimentation afin d'accompagner les collectivités locales à l'ouverture de leurs données publiques, le projet Open Data Local (ODL). Les objectifs de cette expérimentation sont notamment de co-construire et documenter le Socle Commun des Données Locales pour définir un cadre commun et partagé à la démarche d'ouverture, de co-produire et tester des outils opérationnels auprès de tout acteur souhaitant se lancer dans une démarche d'ouverture des données ou encore de faire monter en compétences des acteurs publics novices en culture des données et dans l'ouverture des données et l'évaluer

TUBA

Il s'agit d'un lieu d'expérimentation par les usages, de nouveaux services urbains et/ou de nouveaux modèles économiques. Mis à disposition de porteurs de projets, start ups, entreprises, étudiants, chercheurs ou associations pour contribuer à la ville de demain, il s'appuie sur 3 piliers essentiels :

- Des communautés d'utilisateurs qui expriment leurs besoins, contraintes et attentes.
- Des données numériques publiques et privées qui seront mises à disposition des porteurs de projets.
- Un lien avec les collectivités partenaires pour identifier les lieux d'expérimentation « échelle 1 ».

Ce lieu de rencontre favorise l'innovation ouverte en facilitant les échanges entre citoyens qui souhaitent participer à la création de la ville de demain, les industriels qui veulent tester des idées, valoriser leurs données au service d'une nouvelle forme d'innovation et tous les acteurs de l'accompagnement qui y voient un outil efficace de validation des idées et des projets.

Il sensibilise, permet de co-construire, d'expérimenter et de montrer au public. Il place le citoyen au cœur du système de production des services urbains, dans une logique d'interrogation des usages

C'est un outil au service des acteurs économiques pour valider des projets, les business modèles et expérimenter. Il vient en totale complémentarité des dispositifs existants d'innovation que sont KM0, Booster SEMIA, le 48, Motoco ou encore le Technopole.

Booster SEMIA

Ce projet repose sur 2 piliers essentiels :

Détecter et sourcer des projets via les Challenges, Start up Week end, Hackathon, les événements de Alsace Digitale ou Alsace Active notamment, les projets initiés dans les CAE essentiellement dans le champ du numérique

Accompagner ces projets de start-ups sur une période de 12 à 15 semaines environ sur le modèle du programme Numa Parisien ou Boost In Lyon (lean start-up), valider l'existence de clients potentiels pour transformer une bonne idée en un Business Model crédible, une organisation crédible et qu'ils soient en capacité de lever immédiatement des fonds (au niveau local et /ou national) en vue de déployer la solution. 6 à 8 dossiers par session.

Cet accélérateur devra contribuer aux autres leviers de réussite : l'esprit entrepreneurial (conférences, cours dès les premières années d'études supérieures), la détection au-delà des frontières et les fonds (Siba locale, Club de la Bourse, Inovizi Alsacien) et être en lien avec les lieux d'innovation (Km0, Living Lab TUBA, le 48, Learning Center).

La participation de m2A s'élèvera à ■■■ euros.

Les parties conviennent d'échanger durant toute la durée de la présente convention sur ces initiatives afin de partager les connaissances et faciliter l'émergence de projets territoriaux innovants.

La **Caisse des Dépôts** pourra apporter toute l'ingénierie nécessaire à la réflexion pour la mise en place d'un fonds d'investissement répondant à ces enjeux d'innovation et étudiera l'opportunité de le doter financièrement en pleine synergie avec les autres partenaires financiers.

3.4 LE TOURISME ET LES LOISIRS COMME VECTEUR D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Facteur structurant du territoire et filière économique à part entière (119 M€ et 7% des emplois), l'activité touristique de l'agglomération représente 2,5 millions de visiteurs, 1,5 millions d'excursionnistes, près d'1 million de nuitées dont 800 000 nuitées marchandes (+ 6,5% entre 2014 et 2015).

Grâce à son positionnement transfrontalier, aux multiples liaisons au départ de l'EuroAirport (90 destinations), le TGV et les axes autoroutiers, Mulhouse est aujourd'hui une destination touristique confirmée de City Break, le segment du tourisme urbain de court séjour et place son agglomération comme la porte d'entrée de l'Alsace, vers le massif des Vosges, la route des Vins et le Rhin.

L'offre touristique s'articule autour des pépites urbaines de la ville centre : les musées techniques, le centre historique, le Parc Zoologique et Botanique, DMC.

3.4. FICHE PROJET N°8

Consolider l'offre touristique du site d'Ungersheim

L'un des objectifs de développement touristique de m2A, est d'élargir l'offre de proximité à l'échelle de l'agglomération pour augmenter la durée de séjour des visiteurs en :

- identifiant le site ludique Parc du Petit Prince/Ecomusée d'Alsace comme le 2^{ème} espace touristique de l'agglomération au départ de Mulhouse.
- créant un produit touristique issu de l'histoire et du patrimoine minier du territoire, intitulé « Route de la Potasse », parcours touristique sur les lieux emblématiques de l'aventure minière qui a façonné le paysage du bassin potassique.

Ainsi, la collectivité envisage de favoriser et accompagner le développement touristique de la zone nord de l'agglomération comprenant l'offre culturelle et patrimoniale de l'Ecomusée d'Alsace, l'offre de loisirs du Parc du Petit Prince et l'ensemble minier exceptionnel du Carreau Rodolphe. Elle souhaite évaluer le potentiel touristique du site dans son ensemble, repérer les produits touristiques (hébergement, videomapping, ...) à développer pour consolider son attractivité, diagnostiquer les investissements à conduire, la stratégie adaptée de mise en marché et mettre en place avec l'ensemble des acteurs présents sur le site une méthodologie de conduite de projet et des outils d'aide à la décision.

La **Caisse des Dépôts** souhaite accompagner cette démarche :

- partenaire financier du Parc du Petit Prince dans le cadre du développement de son offre d'attractions en 2017, elle étudiera avec intérêt tout autre projet d'investissement contribuant à consolider l'attractivité du site touristique du nord de l'agglomération
- elle pourra faire conduire, dans le cadre de son marché à bon de commande, l'étude de développement touristique souhaité par la collectivité en concertation avec l'ensemble des acteurs d'ores et déjà présents sur le site.

Le Groupe Caisse des Dépôts, en complément à l'intervention d'investisseur d'intérêt général de la Caisse des Dépôts, à créer une plateforme d'investissements dédiée au tourisme : France développement Tourisme. Avec l'ambition de mobiliser un milliard d'euros sur cinq ans au service de l'économie du tourisme, la plateforme comporte trois dispositifs de financement pour trois cibles prioritaires : l'hébergement, les équipements et les infrastructures et les entreprises :

- ✓ Une foncière de 500 millions d'euros dédiée à l'hébergement touristique pour accroître les capacités d'hébergement, ouverte aux investisseurs, pour améliorer les capacités et la qualité de l'hébergement dans les sites touristiques. Elle aura vocation à investir dans les murs de projets de construction ou de rénovation lourde d'hôtels et de résidences de tourisme dans des destinations dotées d'un fort potentiel.
- ✓ Une enveloppe de 400 millions d'euros en fonds propres de la Caisse des Dépôts complémentaire aux investissements de la foncière hébergement, pour les infrastructures et les équipements touristiques, et les hébergements qui ne seraient pas dans la cible de la foncière hébergement
- ✓ Un fond de capital développement (FPCI « France Investissement tourisme ») porté par Bpifrance pour les PME de la filière, dont une partie des investissements seront fléchés pour le financement de l'innovation et du e-tourisme.

La **Caisse des Dépôts** pourra ainsi étudier les projets d'investissement permettant de renforcer et diversifier l'offre touristique du territoire, par la modernisation ou la création d'hébergements et d'équipements, en lien avec les opérateurs exploitants des secteurs du tourisme et des loisirs.

4. UN TERRITOIRE RICHE DE SES STRATEGIES D'ALLIANCE

4.1 A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

Mulhouse Alsace Agglomération compte à présent 39 communes. Les transferts de compétences et la mutualisation sont en marche mais de nombreux sujets restent à approfondir dans le contexte de la réforme territoriale.

Avec ses 274 000 habitants l'agglomération est constituée de communes de tailles et d'enjeux très différents : un certain nombre de communes sont encore dans un environnement rural tout en étant confrontés à la croissance de leur population et à la périurbanisation. Bien que bénéficiaires de la mutualisation et de l'ingénierie métropolitaine, les élus de ces petites communes ne disposent pas de mêmes moyens en termes de temps et de personnel municipal que ceux des grandes communes. Leurs enjeux municipaux sont également très différents et liés aux intercommunalités voisines.

Afin d'accompagner les petites communes et les communes rurales de la métropole, la **Caisse des Dépôts** propose de leur mettre à disposition son service gratuit « Territoires Conseils », qui accompagne et conseille les élus des communes de moins de 10 000 habitants : lettre mensuelle, une newsletter, web-conférences, service de renseignement téléphonique, démarches d'accompagnement des territoires, journées d'accueil à Paris, documents pédagogiques, échanges d'expériences.

Par ailleurs, la **Caisse des Dépôts** pourra organiser avec la collectivité une réunion collective de présentation et d'échange à destination de l'ensemble des communes de l'agglomération.

4.2 A L'ECHELLE DU SUD ALSACE

Les services économiques des différentes communautés de communes et agglomérations du Sud Alsace (Pays Rhin Brisach, Centre du Haut-Rhin, Région de Guebwiller, Vallée de Saint-Amarin, Vallée de la Doller et du Soultzach, Pays de Thann et Cernay, Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération, Sundgau, Porte d'Alsace Largue) ont décidé de réfléchir à des sujets de collaboration dans le domaine du développement économique et de l'attractivité.

Quatre idées ont émergé de cette première réflexion commune : le marketing territorial, l'Usine du Futur, l'économie circulaire, l'emploi et la formation.

L'ensemble des techniciens interrogés trouvent pertinents, voir indispensable, de travailler à cette échelle Sud Alsace.

Il a donc été décidé d'engager une réflexion plus profonde et d'organiser, de manière informelle et technique, au cours de l'année 2017, une série de réunions de travail pour échanger sur ces différents sujets.

Par ailleurs et plus largement, des élus des villes et intercommunalités du Sud-Alsace se sont réunis en octobre 2016. Ils ont unanimement souhaité la mise en place d'une démarche visant à développer la coopération entre leurs territoires autour de trois thématiques : l'économie, les déplacements et l'aménagement.

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne est chargée d'animer ce dialogue Sud Alsace.

La **Caisse des Dépôts** pourra participer aux réflexions conduites sur le développement et la structuration de cette coopération et mettre à disposition des collectivités les moyens d'ingénieries nécessaires.

4.3 A L'ECHELLE TRANSFRONTALIERE

La Ville de Mulhouse cultive de longue date des relations de proximité avec ses voisins frontaliers du Rhin supérieur dont principalement Freiburg i.B (Allemagne) et Basel (Suisse).

La coopération transfrontalière dépasse le cadre de la ville centre pour être un véritable enjeu pour m2A. Cet enjeu trouve notamment son expression dans sa stratégie économique pour l'horizon 2020.

Elle vise l'intégration des trois territoires frontaliers pour un développement complémentaire et cohérent. Cette démarche territoriale doit permettre de renforcer l'attractivité de m2A en s'appuyant sur les dynamiques suisse et allemande. Elle se construit sur une culture de proximité entre les trois collectivités.

Les travaux et actions menés dans ce cadre s'orientent autour de plusieurs axes identifiés de concert :

- Promotion de la maîtrise de la langue du voisin et développement des compétences interculturelles
- Anticipation des besoins en termes de formation et d'emploi
- Développement d'infrastructures communes
- Levée des obstacles réglementaires et fiscaux

4.3.1 UN AMENAGEMENT PARTAGE A L'ECHELLE DES TROIS AGGLOMERATIONS DE BALE, MULHOUSE ET FREIBURG

Les exécutifs des trois villes sont convenus de poursuivre la réflexion sur l'aménagement du territoire trinational concerté au-delà d'IBA en s'appuyant sur la coopération entre les trois agglomérations selon l'axe Basel-Mulhouse-Freiburg. Une étude préalable destinée à identifier les potentiels pour ce projet pourrait être confiée à l'OCDE ou au Cabinet d'architectes Herzog et de Meuron. Le Canton de Bâle-Ville a d'ores et déjà porté à la connaissance des deux autres villes la commande initiale qui avait été envisagée pour l'Eurodistrict Trinational de Bâle. Une nouvelle réunion entre les trois villes sera programmée en 2017 pour établir le cahier des charges de la future étude. D'emblée les parties ont signalé leur disposition à participer aux coûts d'une telle analyse.

La **Caisse des Dépôts** pourra apporter toute l'ingénierie nécessaire à la réflexion, l'élaboration et la mise en place d'un programme trinational d'aménagement du territoire.

4.3.2 PROJET D'EXCELLENCE TRINATIONAL SUR LE THEME « INDUSTRIE DU FUTUR ET MOBILITES »

Le projet de création de l'institut d'excellence trinational a pour objectif de conforter et déployer la stratégie de l'Université de Haute Alsace (UHA) à l'échelle Européenne. Déjà fortement investie dans les partenariats avec l'UNISTRA, l'INSA, EUCOR et les Hochschulen allemandes et suisse du Rhin supérieur, l'UHA souhaite s'appuyer sur ses deux spécialisations au niveau d'excellence reconnu, que sont l'industrie du futur et les mobilités, pour proposer sur le territoire une offre pointue en termes de formation, de recherche et d'innovation.

Cette proposition doit se traduire par la création d'un Institut d'excellence trinational intégrant une « European Graduate School » qui proposera des formations bi et trinationales de niveau Master. Cet institut aura notamment pour vocation à répondre aux besoins des entreprises et pourrait ainsi bénéficier du potentiel de R&D privé évalué à ■■■ Md€ sur le territoire.

Ce projet s'appuiera pour cela sur :

- le réseau des universités EUCOR : campus européen, universités de Bâle, Freiburg, KIT Karlsruhe, Unistra, UHA
- les Hochschulen d'Offenbourg et de Furtwangen (All.) et de Windisch, (Suisse), l'INSA
- les entreprises PSA Mulhouse, Siemens, CISCO, OVH, Openclassroom, mais aussi le consortium en cours de création : Novatech
- la SATT, le pôle de compétitivité Véhicule du Futur, les clusters allemand Automotive Bade Wurtemberg et suisse Swiss plastics
- le soutien du territoire m2A, et de la Région Grand Est

Le budget prévisionnel sur 3 ans, d'un montant d'un peu plus de ■ M€, prévoit le financement de chaires de recherche de 3 ans (composées d'équipes trinationales), le financement des actions de formation (dont l'European Graduate School) et du volet innovation dont le but est de créer un réseau trinational unique de plateforme technologique.

La gouvernance est envisagée et structurée autour de 3 organes :

- Un Steering committee, composé des représentants des établissements ainsi que des représentants des collectivités locales et présidé par l'UHA : organe décisionnaire du projet tant sur le contenu que sur le financement

- Un Management Team : chargé de l'aspect opérationnel et composé d'un Vice-président de l'UHA, et d'un chef de projet par établissement partenaire, chargé de déployer les actions au sein de sa structure
- An Advisory Board : composé de 6 ou 7 experts académiques hors région, chargés d'évaluer et conseiller l'Université dans ses choix stratégiques

Les impacts attendus sur le territoire concernent diverses parties prenantes dont :

- Les entreprises pour leur permettre d'opérer leur mutation numérique et l'intégration de nouveaux outils : l'industrie 4.0, mais aussi d'engager une réflexion sur de nouveaux modèles économiques
- les étudiants qui seront mieux préparés pour appréhender un environnement professionnel international
- les salariés qui pourront bénéficier d'une formation aux nouveaux métiers et environnements tout au long de leur carrière
- le territoire et son attractivité, grâce à l'installation ou à la création d'entreprises innovantes qui répondent aux problématiques des entreprises de production ou de sociétés en R&D

La Caisse des dépôts pourra accompagner ce projet sur les axes suivants :

- La structuration organisationnelle du projet : établissement de la gouvernance et du pacte d'alliance entre les différents partenaires publics, universitaires et privés,
- La mobilisation de ressources européennes dans le cadre « Horizon 2020 » programme européen pour la recherche et l'innovation,

Et pourra mobiliser via le Service Ingénierie et Expertise Territoriale, de l'expertise interne pour les affaires européennes, du cofinancement d'ingénierie, et/ou le marché à bon de commande pour des études complémentaires.

ARTICLE 3 - DUREE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE

1. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

1.1. MOYENS MIS EN ŒUVRE AFIN DE REALISER LES ACTIONS

Mulhouse Alsace Agglomération, la ville de Mulhouse, ou les communes de l'agglomération assurent la maîtrise d'ouvrage de chacune des actions. Les cahiers de charge relatifs à chaque action pourront être conjointement écrits entre les services de Mulhouse Alsace Agglomération, la ville de Mulhouse, les autres communes de l'agglomération et la délégation de Strasbourg de la Caisse des dépôts.

La réalisation des actions s'effectue par Mulhouse Alsace Agglomération, et/ou par la ville de Mulhouse, et/ou les communes sous leur responsabilité, dans le respect des règles de droit qui lui sont applicables.

La maîtrise d'œuvre pourra quant à elle être déléguée, partiellement ou totalement, à des partenaires publics ou privés.

1.2. RESULTATS DES ACTIONS ("LIVRABLES")

Les documents attestant de la réalisation de l'action (exemple : rapport d'étude) seront transmis à la Délégation de Strasbourg, 27 rue Jean Wenger Valentin – 67080 Strasbourg Cédex.

1.3. COMITE DE SUIVI

Le Comité de suivi, composé des membres concernés de Mulhouse Alsace Agglomération, de la ville de Mulhouse et de la Caisse des Dépôts, se réunira autant que de besoin et à la demande d'une des deux parties pour :

- valider les études ou projets s'inscrivant ou pouvant s'inscrire dans le cadre de cette convention en vue d'une présentation au Comité Régional d'Engagement (ou du Comité National d'Engagement pour tout montant supérieur à 100.000 euros) de la Caisse des Dépôts ;
- s'assurer de l'état d'avancement de l'ensemble des travaux menés au titre de la Convention.

2. MODALITES FINANCIERES

La Caisse des Dépôts s'engage au titre de la présente convention à contribuer financièrement à chacune des actions, mentionnée à l'article 2 selon le détail précisé en annexe 1. La Caisse des Dépôts participera à hauteur de 50% maximum ou à part égale avec la collectivité au financement des études visées.

Le reliquat du budget total de chaque action est pris en charge par Mulhouse Alsace Agglomération, la ville de Mulhouse et/ou ses partenaires.

La Caisse des dépôts ne pourra être tenue au versement de sommes qui dépasseraient son engagement au titre de la Convention. Si le bilan financier d'une action fait apparaître un coût total inférieur au montant estimé, le montant de la subvention de la Caisse des Dépôts au titre

de l'action concernée est minoré de l'écart constaté calculé au prorata de la part prise en charge par la Caisse de Dépôts.

Pour chaque action à financer, l'intervention de la Caisse des Dépôts sera subordonnée à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les actions ainsi engagées au titre du protocole donneront lieu à des conventions d'application spécifiques pour valider conjointement entre les parties, l'objet de chaque action, les partenaires, le budget et les prestataires pressentis.

Le cas échéant, la Caisse des Dépôts pourra décider de prendre à sa charge financière la totalité du budget de l'étude-action envisagée et en être le maître d'ouvrage.

3. DUREE ET EVALUATION

La Convention est conclue pour la durée du Partenariat, à savoir jusqu'au 31 décembre 2020.

En fonction de l'état d'avancement des actions, projets et programmes, celle-ci pourra, le cas échéant, être renouvelée d'un commun accord par voie d'avenant.

Les Parties reconnaissent que le présent protocole constitue l'intégralité de l'accord conclu entre elles relativement à leur partenariat et se substitue à tout accord antérieur, écrit ou verbal, relatif au même sujet.

Les Parties apporteront tout leur soin à la bonne exécution des présentes. Les aménagements nécessités par la survenance d'aléas dans cette exécution seront convenus entre les Parties par voie d'avenants, en tant que nécessaire.

Le protocole peut être dénoncé avant le terme contractuel par l'une ou l'autre des parties par notification écrite moyennant le respect d'un préavis de 3 mois.

La mise en œuvre du protocole fera l'objet d'un rapport de synthèse à son terme réalisé conjointement par les Parties.

4. COMMUNICATION ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les Parties s'obligent réciproquement à soumettre à l'autorisation préalable et écrite de l'autre Partie, dans un délai minimal de cinq (5) jours avant sa divulgation au public, le contenu de tout projet de publication ou d'action de communication écrite ou orale relative au protocole, objet des présentes. Pendant ce délai, les Parties pourront demander des modifications, s'opposer ou demander à ce que son soutien soit mentionné.

Dans ce dernier cas, Mulhouse Alsace Agglomération, la ville de Mulhouse et la Caisse des Dépôts s'engagent à apposer ou à faire apposer en couleur, leur logotype dans un format d'égale importance entre les Parties.

De manière générale, les Parties s'engagent mutuellement, dans l'ensemble de leurs actions de communication, d'information et de promotion à ne pas porter atteinte à leur image ou à leur renommée respective.

A défaut de conventions spécifiques organisant notamment le financement ou le cofinancement des actions par la Caisse des Dépôts, Mulhouse Alsace Agglomération, et la ville de Mulhouse veilleront à organiser une cession à titre exclusif ou non exclusif de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux résultats de chaque Action le cas échéant au profit de la Caisse des Dépôts conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Fait en trois exemplaires,

Pour la ville de Mulhouse

Le Maire,

■

Pour Mulhouse Alsace Agglomération

Le Président,

■

Pour la Caisse des Dépôts

Le Directeur du Réseau et des Territoires,

■